Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 056-265601377-20261022-DE02_221026-DE

Locqueltas
CCAS

Département du **MORBIHAN** Arrondissement de **VANNES** CCAS de **LOCQUELTAS**		**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 22 OCTOBRE 2026**
Nombre de Membres en exercice	15	**L'an deux mille vingt-six, le 16 octobre à 20 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Président.**
Nombre de Membres présents Procuration(s)	11 4	
Date convocation : 16 octobre 2026		

Présents : GUERNEVÉ Michel, BARON Hélène, LE DEVENDEC Marie-Jeanne, LE GUILLOUX Julie, PAGNIEZ Caroline, NICLAS Marylène, JACOB Claude, ARZUR Lorène, TREHIN Philippe, QUARANTA Brigitte, TABART Pascale.
Absents excusés (pouvoir à) : DERVAL Marie-Hélène (TREHIN Philippe), SANCHEZ Patrick (GUERNEVÉ Michel), GITARD Annie (JACOB Claude), DANLOUX Fabienne (BARON Hélène).
Secrétaire : BARON Hélène.

OBJET : AVENANT N°1 AU LOT N°2 « CHAPENTE » DANS LE CADRE DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION DU POLE CULTUREL
(Délibération n°2026.10.18)

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Depuis l'attribution des lots du marché précité, et le démarrage des travaux, il a été mis en évidence la nécessité de fixer 2 profilés métalliques en forme de lettre « U » à profil normal (dit UPN) compris ferrures pré-peintes antirouille sur sommier béton.

MARCHE INITIAL	***ENTREPRISE RETENUE***	***MONTANTS (€ HT)***
Lot 2 : CHAPENTE	SCOP THETIOT *(56460 LA CHAPELLE CARO)*	13 600,00 €

Il est proposé l'avenant n°1 au marché :

AVENANTS (+10,29%)	***ENTREPRISE RETENUE***	***MONTANTS (€ HT)***
Lot 2 : CHAPENTE	SCOP THETIOT *(56460 LA CHAPELLE CARO)*	+ 1 400,00 €

Faisant porter le total à :

NOUVEAUX MONTANTS DU MARCHE	***ENTREPRISE RETENUE***	***MONTANTS (€ HT)***
Lot 2 : CHAPENTE	SCOP THETIOT *(56460 LA CHAPELLE CARO)*	15 000,00 €

DECISION :

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2024.11.18 du conseil d'administration du CCAS en date du 27 novembre 2024 approuvant la création du pôle culturel ;

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 56390 LOCQUELTAS

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 056-265601377-20261022-DE02_221026-DE

Locqueltas

CCAS

Vu la délibération n°2026.02.01 du conseil d'administration du CCAS en date du 25 février 2026, attribuant les lots dans le cadre du marché de travaux pour la création du pôle culturel ;

Considérant que la modification du marché initial (HT) est supérieure à 5% ;

Considérant que les services de la DGFIP exigent une délibération du conseil d'administration du CCAS ;

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

Article 1 : **APPROUVE** cet avenant tel qu'il est présenté ci-dessus.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des travaux.

Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget du CCAS pour l'année 2026.

Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président du mandatement des dépenses.

Le Président,
Michel GUERNEVÉ.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
56390 LOCQUELTAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.